

# L'Ethylotest innovant et autonome

## La Prévention, au service de votre entreprise!



## L'alcool et le travail en France 🇫🇷

- ✓ 10 à 20 % des accidents sont liés à l'alcool;
- ✓ La fréquence de l'alcoolisme peut toucher jusqu' à 15 % de l'effectif;
- ✓ Augmentation de l'absentéisme;
- ✓ Une plus forte probabilité de provoquer des accidents;
- ✓ La conduite de véhicule est la 1ère cause d'accident mortel.

## Nos points forts

- 🏆 Concours Innovation Sécurité Routière 2022;
- 🏆 Seule Borne éthylotest électronique grand public norme européenne obligatoire **NF EN 16280** de communication préventive, fixe ou mobile sur le marché français.
- 🏆 Ecran de communication 12 pouces.

## Nos objectifs

- 🎯 Réduire les risques;
- 🎯 Réduire les conséquences irréversibles;
- 🎯 Réduire le retard et l'absentéisme;
- 🎯 Diminuer les accidents de travail.

Investir dans la Prévention c'est protéger, assurer la santé mentale et physique de tous

## **Conçu pour améliorer la sécurité en toutes circonstances**

L'ETHYLOBORNE est une borne éthylotest conçue pour le grand public, pour les entreprises, les établissements, les lieux, où la sécurité et la prévention sont des questions sensibles. Il offre une grande précision et il est convivial afin que les utilisateurs puissent facilement administrer leurs propres tests d'alcoolémie en toute confiance. Entièrement automatisé et simple à utiliser, il fournit des résultats exacts et fiables qui favorisent une plus grande sécurité.

ETHYLOBORNE est un outil de santé publique contrôlé et étalonné tous les ans par un service de spécialistes certifiés.

## **Senseur électrochimique**

L'ETHYLOBORNE possède un senseur électrochimique du même type que celui retrouvé dans les appareils utilisés par les forces de l'ordre. Le senseur de qualité professionnelle fournit des résultats relatifs aux d'alcool en moins de 10 secondes. Les résultats obtenus ne sont pas biaisés par d'autres substances, telles que la fumée de cigarette, la poussière et l'humidité.

## **Facile à utiliser**

L'ETHYLOBORNE est rapide, fiable et entièrement automatisé. Il suffit d'insérer une paille dans l'embouchure de l'ETHYLOBORNE et de souffler modérément de façon continue pendant 5 secondes. L'écran convivial à diode lumineuse indique le taux d'alcool et fournit des renseignements relatifs au taux obtenu.

## Réglementation et normes

La norme NF EN 16280 est une norme européenne obligatoire pour les éthylotests électroniques grand public.

## Comment utiliser la borne éthylotest ?

1 Placez-vous devant la borne éthylotest Ethyloborne et prenez une paille jetable.

2 Attendez que l'emplacement prévu pour la paille soit bleu, puis insérez cette dernière.

3 Soufflez en continu jusqu'à ce qu'un signal sonore retentisse.

4 Découvrez votre niveau d'alcool dans le sang affiché sur la borne. Cette dernière vous indiquera également si vous pouvez conduire ou non.



## Sécurité du public et de l'industrie

L'ETHYLOBORNE améliore les programmes de sécurité et les politiques existantes. L'ETHYLOBORNE est fabriqué et conçu pour fonctionner de manière efficace et fiable dans les milieux industriels tels que ceux du secteur de la construction, de l'énergie et du transport, pour nommer que ceux-là. Mais aussi dans les endroits suivants :

- Aéroports
- Ateliers d'outillage et maintenance
- Chantiers
- Fabricants, grossistes, distributeurs de vins et spiritueux
- Universités
- Hôpitaux
- Stades et salons V.I.P
- Le Nucléaire
- Gares
- Centres de Formation
- Entreprises sensibles ...



# **LEGISLATION**

## **Obligations et responsabilités de l'employeur**

## Obligation de l'employeur Article L4121

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1;
- 2° Des actions d'information et de formation;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

## L'alcool sur le lieu de travail

Le code du travail précise à l'article R.4228-21 qu'« il est interdit de laisser entrer ou séjourner dans les lieux de travail des personnes en état d'ivresse ».

Il ajoute également à l'article R.4228-20 que :

« Aucune boisson alcoolisée autre que le vin, la bière, le cidre et le poiré n'est autorisée sur le lieu de travail. Lorsque la consommation de boissons alcoolisées, dans les conditions fixées au premier alinéa, est susceptible de porter atteinte à la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs, l'employeur, en application de l'article L.4121-1 du code du travail, prévoit dans le règlement intérieur ou, à défaut, par note de service les mesures permettant de protéger la santé et la sécurité des travailleurs et de prévenir tout risque d'accident. Ces mesures, qui peuvent notamment prendre la forme d'une limitation voire d'une interdiction de cette consommation, doivent être proportionnées au but recherché. »

## Pot d'entreprise, responsabilité de l'employeur ?

Le Code du travail interdit de laisser entrer ou séjourner des personnes en état d'ivresse sur le lieu de travail. Par ailleurs, si un accident survient pendant ou après le pot, l'employeur peut voir sa responsabilité engagée :

- **Pour faute inexcusable**, l'employeur est tenu envers le salarié à une obligation de sécurité de résultat. En cas d'accident du travail, tout manquement à cette obligation peut engager sa responsabilité sur ce fondement.
- **Sur le plan pénal**, notamment pour non-assistance à personne en danger ou encore homicide involontaire. En cas d'accident suite à un pot par exemple, le salarié victime ou ses ayants droits pourront éventuellement engager la responsabilité de l'employeur.
- **A titre d'exemple en juin 2007**, la Cour de cassation a confirmé la condamnation d'un président et de divers salariés d'une société pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger. Un salarié était décédé peu après avoir quitté les locaux de l'entreprise au volant de son véhicule suite à un repas d'entreprise, alors qu'il présentait un taux d'alcoolémie de 1,90 g par litre de sang.
- **Sur le plan civil**, l'employeur peut être tenu responsable des éventuels dommages que ses salariés peuvent causer à des tiers.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :

43 bis rue François de Curel F-57250 MOYEUVRE-GRANDE

+33 (0)6 36 12 43 00 **ou** (0)6 95 68 64 55

[contact@ethyloborne.com](mailto:contact@ethyloborne.com)

[www.ethyloborne.com](http://www.ethyloborne.com)